

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

### **Date de convocation**

09/11/2023

L'an 2023, le 16 novembre, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Christian CHASSARD, Maire.

### **Nombre de conseillers**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Présents : Colette ANTOINE, Claude BAZZI, Ludovic BOLMONT, Christian CHASSARD, Dominique FARQUE, Véronique GRANDJEAN, Noëlle LABREUCHE, Cédric LECLERC, Robert RONDEY, Charles SAUNOIS.

Absents excusés et représentés : Stéphanie CHARTON a donné pouvoir à Christian CHASSARD, Guy DAUDEY a donné pouvoir à Noëlle LABREUCHE.

Absent non excusé : Marion MELINE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

### ➤ **Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Colette ANTOINE comme secrétaire de séance.

### ➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de leur dernière séance en date du 12 octobre 2023.

### ➤ **Relevé des décisions du Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal**

- Décide d'un transfert de crédits du chapitre 011 aux chapitres 67 et 68 pour un montant de 1 100 € (1 000 € au chapitre 67 et 100 € au chapitre 68) suite à un paiement reçu en doublon de la part de la Poste sur l'exercice 2022.

### **N° 526 : Schéma Directeur Eau – Demande de subventions**

Monsieur le Maire présente le projet du Schéma Directeur Eau, le Géoréférencement Eau et l'Etude des DMB (Débits Minimums Biologiques).

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**
- **D'APPROUVER le projet du Schéma Directeur Eau, le Géoréférencement Eau et l'Etude des DMB susvisés pour un coût prévisionnel d'opération de 63 240.00 € HT et d'arrêter les modalités de financement,**
  - **DE SOLLICITER l'Agence de l'Eau à hauteur de 22 134.00 € soit 35 % du montant HT,**
  - **DE SOLLICITER l'aide de l'Etat (DETR) à hauteur de 18 972.00 € soit 30 % du montant HT pour le Schéma Directeur Eau, le Géoréférencement Eau et L'Etude des DMB,**
  - **DE SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Saône à hauteur de 9 486.00 € soit 15 % du montant HT,**
  - **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :**
    - **Subvention de l'Agence de l'Eau : 35 % du montant HT soit 22 134.00 €**
    - **Subvention DETR (Etat) : 30 % du montant HT soit 18 972.00 €**
    - **Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Saône : 15 % du montant HT soit 9 486.00 €**
    - **Autofinancement : 12 648.00 € HT.**
  - **DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

**Votes : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **N° 527 : Schéma Directeur Assainissement – Demande de subventions**

Monsieur le Maire présente le projet du Schéma Directeur Assainissement, le Géoréférencement Assainissement et la mise en place du diagnostic permanent VEOLIA.

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**
- **D'APPROUVER le projet du Schéma Directeur Assainissement, le Géoréférencement Assainissement et la mise en place du diagnostic permanent VEOLIA susvisés pour un coût prévisionnel d'opération de 64 866.10 € HT et d'arrêter les modalités de financement,**
  - **DE SOLLICITER l'Agence de l'Eau à hauteur de 29 189.75 € soit 45 % du montant HT,**
  - **DE SOLLICITER l'aide de l'Etat (DETR) à hauteur de 12 973.22 € soit 20 % du montant HT pour le Schéma Directeur Assainissement, le Géoréférencement Assainissement et la mise en place du diagnostic permanent VEOLIA,**
  - **DE SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental de la Haute-Saône à hauteur de 9 729.91 € soit 15 % du montant HT,**
  - **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel suivant :**
    - **Subvention de l'Agence de l'Eau : 45 % du montant HT soit 29 189.75 €**
    - **Subvention DETR (Etat) : 20 % du montant HT soit 12 973.22 €**
    - **Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Saône : 15 % du montant HT soit 9 729.91 €**
    - **Autofinancement : 12 973.22 € HT.**
  - **DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

**Votes : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**N° 528 : Attribution d'une aide financière pour l'installation d'un boulanger**

En vue de sauvegarder le commerce de proximité, M. le Maire expose le fait que la municipalité souhaite mettre en place une aide financière destinée à l'installation d'un boulanger sur la commune. Le local (dépôt de pain) situé 25 rue Marquiset, actuellement vacant, est soumis à la location par un particulier pour un montant de 550 € mensuels.

Ainsi, M. le Maire propose d'attribuer au futur boulanger une aide financière d'un montant de 300 € par mois pendant un an, destinée à prendre en charge une partie du loyer du bail commercial. Cette aide est conditionnée à un engagement d'activité sur une durée minimum de 3 ans.

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'attribuer une aide financière - destinée au paiement d'une partie du loyer du bail commercial - d'un montant de 300 € par mois pendant un an au futur boulanger qui s'installera dans les locaux du 25 rue Marquiset.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

**Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.**

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus.

**Votes : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La séance est levée à 21h30.

Visé le 06/12/2023 à FONTAINE-LES-LUXEUIL.

**La secrétaire de séance,  
Colette ANTOINE**



**Le Maire,  
Christian CHASSARD**

